

Réflexions didactiques relatives au sport en fonction du transfert du comportement social

Autor(en): **Grössing, Stefan**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **33 (1976)**

Heft 5: **Transfert dans l'éducation physique**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réflexions didactiques relatives au sport en fonction du transfert du comportement social

Stefan Grössing

Pour pouvoir procéder à des réflexions didactiques dans le sport, il faut disposer d'une théorie sur l'éducation physique. Ce n'est que sur la base d'un modèle d'enseignement — qui réduit comme tous les modèles une réalité qui se cache derrière lui à des phénomènes essentielles, ce qui le rend toutefois plus clair — que l'on peut traiter du point de vue didactique un problème aussi difficile qu'est celui du transfert. Si l'on peut tirer des conséquences didactiques des résultats obtenus dans la recherche sur le transfert, il ne faut pas les prendre comme recettes universelles pour l'enseignement du sport. Toute application de notions scientifiques dans l'enseignement est un genre de directive que les praticiens doivent considérer d'un oeil critique.

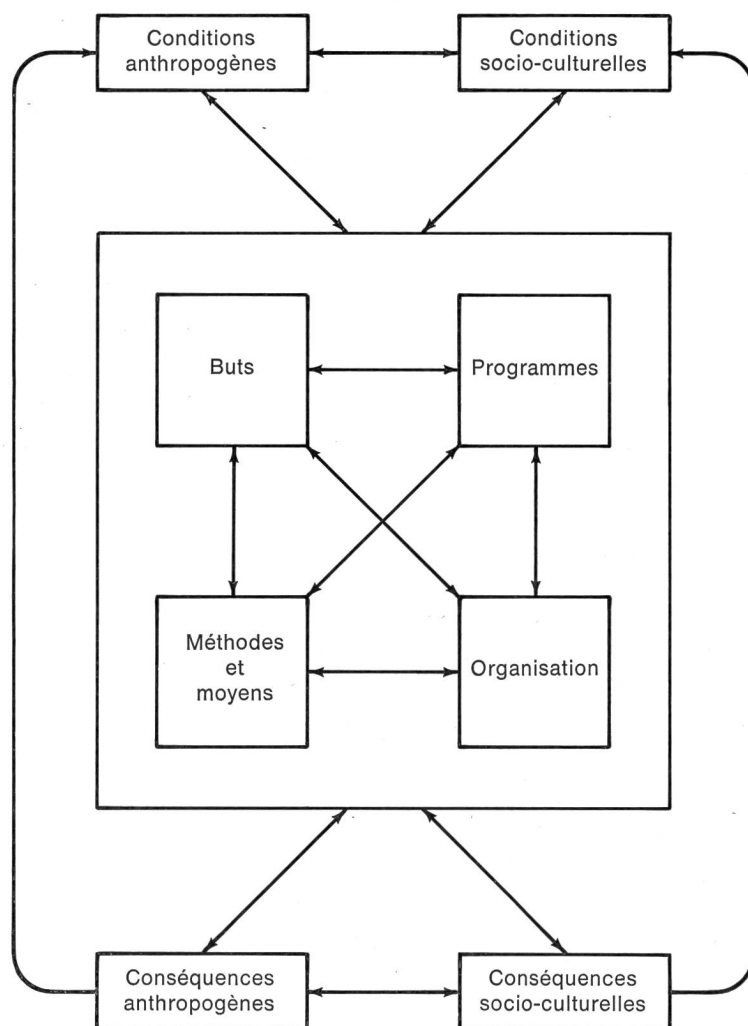
L'analyse didactique de l'éducation physique tient compte de tous les éléments essentiels de l'enseignement ainsi que des conditions dans lesquelles se déroule le sport scolaire.

Les résultats et connaissances de la recherche sur les transferts concernent donc les buts et programmes de

l'instruction, les méthodes et moyens techniques d'enseignement, les formes d'organisation et d'interaction (champs de décision) de l'éducation physique ainsi que ses conditions anthropogènes et socio-culturelles (circonstances). La recherche scientifique relative au sport n'omet pas de toujours considérer l'éducation physique comme un tout, tenant compte de tous les éléments et de toutes les conditions ainsi que de leurs relations. Seule une réflexion didactique complexe est à la mesure du complexe «éducation physique».

La didactique du sport en tant que technologie a pour tâche de transposer en directives pour la pratique, les notions auxquelles aboutissent la pédagogie du sport, la psychologie du sport et d'autres travaux scientifiques relatifs au sport ou à d'autres domaines.

C'est ce que nous allons faire avec les thèses sur le transfert extra-sportif d'attitudes sociales que l'on trouve dans le livre de Egger «Lernübertragungen in der Sportpädagogik» (Le transfert dans le domaine de la pédagogie du sport). Toutes les affirmations sont en rapport avec le modèle d'enseignement suivant:

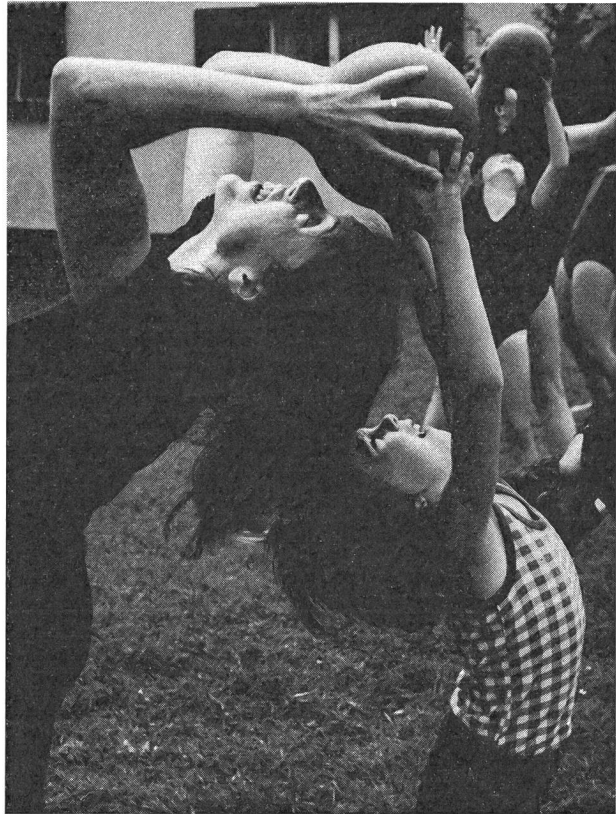


(Tiré de «Einführung in die Sportdidaktik», par S. Grössing, Francfort 1975, p. 33)

Les décisions

Dans les thèses précisant que des attitudes sociales sont transférées d'un domaine sportif à un domaine extra-sportif, l'accent est mis sur les buts spécifiques de la branche lors de la détermination des buts d'enseignement dans l'éducation physique, tandis que les attitudes se transfèrent à d'autres branches sont considérées comme un champ d'étude secondaire.

Dans ce sens les aptitudes cinétiques, les capacités motrices, le comportement social et individuel propre au sport sont les objectifs primaires du sport scolaire. L'apprentissage social est à côté de l'apprentissage moteur un but absolument légitime de l'éducation physique et il n'y a rien de péjoratif à affirmer que les résultats de l'apprentissage social, qui peuvent éventuellement être transférés à des champs d'activité extra-sportifs, sont des sous-produits de l'apprentissage moteur. La priorité accordée à la motricité (comme il ressort également des nouveaux projets d'un curriculum de l'éducation physique) est défendable non seulement par des arguments tirés de la structure même de la matière et de la politique scolaire, mais aussi par des arguments de la recherche sur le transfert. Il est permis de supposer qu'un transfert extra-sportif dans le domaine du comportement social aura surtout lieu si les expériences sociales faites pendant l'heure d'éducation physique ont été suffisamment assimilées. Dans ce contexte une difficulté est à souligner: pour qu'une attitude sociale puisse être transférée du sport à un domaine extra-sportif, il faut qu'elle soit préalablement acquise et assimilée. Attitudes et dispositions sont apprises ou canalisées dans des processus d'apprentissage. Mais parce que les qualifications sociales ne sont pas (ou peu) descriptibles en tant que comportement observable (mise en œuvre des buts d'enseignement), leur acquisition n'est pas, elle non plus, objectivement mesurable (évaluation des buts d'enseigne-



ment). Si l'on ne peut donc définir clairement qu'une attitude sociale a été apprise ou modifiée radicalement par l'intermédiaire de processus d'apprentissage dans l'éducation physique, la question du transfert à d'autres situations de la vie se révèle alors superflue.

Le transfert des tendances sociales du domaine sportif à d'autres est étroitement lié au genre de sport pratique (programme) ainsi qu'au degré de maîtrise de ce sport.

D'après ce modèle, le transfert de l'acquis est en étroite relation avec la discipline sportive pratiquée; je ne crois pas à une théorie formelle de l'éducation selon laquelle les programmes sont interchangeable à volonté. Toute forme d'éducation dépend de la matière, de l'option choisie. En conséquence chaque sport devrait avoir un effet socialisant bien particulier. Naturellement la recherche sur les transferts ainsi que celle sur les programmes scolaires dans le domaine de la motricité, ne permettent pas d'attribuer ou de contester aussi catégoriquement à tel ou tel sport telle ou telle influence bien précise sur le comportement social. Mais des déductions didactiques prudentes qui trouvent leur utilité lors du choix des programmes en éducation physique sont permises. Les sports collectifs ont un pouvoir socialisant généralement plus grand que les sports individuels. Du fait du phénomène du transfert, il semble échoir socialement, justifié par leur popularité, un rôle éducatif aux grands jeux sportifs plutôt qu'à l'athlétisme ou à la gymnastique.

La variété des méthodes d'enseignement (tâche motrice, explication, instruction, description, démonstration, présentation, correction du mouvement, aide, entraînement mental, discussion, réflexion, instruction programmée, vidéo-recorder etc.) et leur emploi en éducation physique selon la situation, le sport et le niveau dans la classe entraînent une diversité des expériences sociales que fait l'écolier, ce qui augmente par la même occasion la probabilité d'un transfert des moyens acquis dans des domaines étrangers au sport.



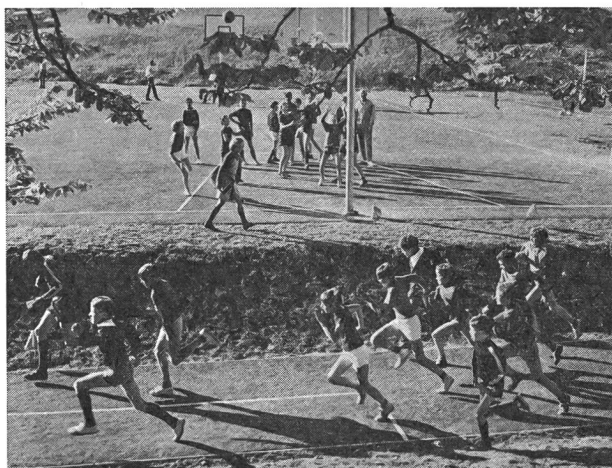
Ainsi les procédés d'enseignement sont-ils d'importance pour le transfert des tendances du comportement social et nous sommes d'avis que plus nombreuses et variées sont les expériences sociales en sport, plus vraisemblable sera leur transfert dans d'autres domaines. La conséquence qui s'impose pour la didactique du sport est la suivante: il est préférable de varier les méthodes plutôt que d'en utiliser une seule (quand bien même de façon magistrale).

Les expériences sociales en éducation physique sont faites lors de l'apprentissage, de l'entraînement et de l'application d'un mouvement et dans ce contexte le jeu, la performance, la compétition, la danse et la créativité sont autant d'occasions de les amasser.

Les conséquences didactiques qui en résultent concernent aussi l'emploi des moyens techniques. Les analyses effectuées jusqu'ici autorisent à déduire prudemment que l'emploi des moyens audio-visuels (vidéo-recorder, film) et l'introduction de l'instruction programmée rendent l'apprentissage moteur plus économique, plus rationnel et plus concentré sur l'objectif. Plus rapide a été la phase d'apprentissage et d'entraînement, plus on a ensuite le temps d'appliquer les aptitudes cinétiques apprises dans des situations et des conditions changeantes. Non seulement le transfert intrasportif, mais également celui extra-sportif sont plus probables si les aptitudes apprises sont appliquées sous les formes les plus diverses, ce qui mène à une meilleure stabilité.

On met fréquemment les chances de transfert dans le domaine de l'éducation sociale en corrélation avec le jugement que l'on porte sur le style d'enseignement du professeur d'éducation physique. A cet égard on attribue au style socio-intégratif (style communicatif) généralement plus de succès qu'au style dominateur.

Cette affirmation ne prévaut pas de façon absolue et ne devrait pas, pour cette raison, être érigée en principe directeur lors de la détermination du style à suivre. Les thèses quant aux différents styles et leurs influences sur le comportement de l'écolier sont presque toujours le fruit d'une démarche intellectuelle (domaine d'apprentissage cognitif). Les formes particulières de l'éducation physique et de l'apprentissage moteur ne permettent pas un simple transfert. L'interaction entre le professeur et les élèves est influencée par le genre de sport choisi, l'âge des élèves, la composition des groupes, la forme d'action (jeu, compétition, danse, etc.), par l'espace mis à disposition et par beaucoup d'autres moments, si bien qu'il est impossible de dire quoi que ce soit de définitif et de prévoir que tel style aura obligatoirement tel effet sur le comportement social.



Les conditions

La mobilité des normes de notre société industrialisée empêche d'établir un catalogue des propriétés sociales (vertus) et d'attendre de l'éducation physique qu'elle contribue à développer des attitudes et dispositions sociales déterminées.

Chaque situation, que ce soit dans le vie courante ou dans un domaine spécialisé (groupe-peer, famille, métier, club), exige une adaptation différenciée, chaque fois adéquate. Il n'y a pas de données initiales du comportement mais il existe une faculté d'adaptation. Ce à quoi l'on tend est que le transfert extra-sportif du comportement s'inscrive moins dans des cadres restreints que dans un tout. Mais une grande sociabilité suppose une diversité des expériences sociales également dans le domaine du sport. Les expériences sociales intrasportives, elles, sont liées à la pratique et au niveau atteint. Le transfert d'attitudes sociales du sport dans d'autres domaines est du coup un sous-produit des aptitudes physiques, comprises comme aptitudes informationnelles et énergétiques.

La socialisation au moyen du sport, c'est-à-dire par l'apprentissage et son transfert doit surtout être réalisée au jardin d'enfants et à l'école primaire.

La recherche sur la socialisation souligne que les schémas du comportement social sont acquis pendant la prime enfance et dans la famille considérée comme institution de socialisation primaire, et que ces schémas ne sont modifiés et développés que dans une mesure restreinte par les institutions de socialisation secondaires (par exemple l'école). Les limites de l'éducation physique à l'école dans le domaine de la socialisation sont rendues ici visibles.

Le transfert extra-sportif dans le domaine du comportement social aura, si jamais, lieu si professeur et élève ont conscience de son éventualité et s'efforcent de l'envisager.

Il s'agit de créer dans l'éducation physique des conditions les plus favorables au transfert en rendant les objectifs accessibles, plus contrôlables, ou tout du moins plus concrets, en choisissant des programmes appropriés, en employant des procédés et des moyens d'enseignement favorisant un transfert, en réunissant des conditions d'interaction propices, et en tenant compte de toutes les conditions anthropogènes et socio-culturelles de l'apprentissage moteur et social.

En éducation physique, l'attitude à adopter en face du problème du transfert du comportement social ne devrait être ni trop enthousiaste ni trop hostile; ce problème devrait être au contraire le point de départ d'une réflexion didactique.

Widmer (1975) parle très justement du courage au transfert. Mais le courage à lui seul ne suffit pas et nécessite un complément sous forme de mesures didactiques aussi bien en ce qui concerne les conditions que les décisions dans l'éducation physique. Et Egger (1975) abonde dans ce sens quand il parle d'une éducation au transfert.

Bibliographie

Egger, Kurt: Lernübertragungen in der Sportpädagogik. Wissenschaftliche Schriftenreihe des Forschungsinstituts der ETS Magglingen, Basel 1975.

Grössing, Stefan: Einführung in die Sportdidaktik, Frankfurt 1975.

Widmer, Konrad: Sportpädagogik. Beiträge zur Lehre und Forschung der Leibeserziehung, Band 46, Schorndorf 1974.